

*Mercredi 23 mai 2018*

# **Quelle sera la place des ENR dans les bâtiments neufs en 2020 ?**

**Jean-Frederic Bailly et Francis Tiffaneau**  
**(direction Etudes et Recherches du groupe Qualitel)**

**Alexandre Pecourt (Directeur d'Energelio)**

# Déçus par les réglementations thermiques françaises

- Les réglementations thermiques sont établies pas les « spécialistes » « professionnels de la profession »
- Par analogie, cela consisterait à demander aux syndicats de rédiger les futurs statuts de la SNCF

# Déçus par les réglementations thermiques françaises

- Les conventions sont trop éloignées des usages :
- 19°C le jour (18°C en pratique)
- 16°C la nuit (15°C en pratique)
- Electricité spécifique considérée comme apport gratuit

# Déçus par les réglementations thermiques françaises

- La réglementation concerne le bâtiment et pas les appartements : la surface de référence est prise incluant murs et parties communes
- Ramenée aux appartements en surface loi Carrez, la différence est de 30% !
- Dans un bâtiment BBC, les appartements ne sont pas BBC !
  - Ce n'est pas le promoteur qui explique cela aux acheteurs !

# Déçus par les réglementations thermiques françaises

- Un autre exemple : les chaudières à condensation sont prises à 110 % de rendement, sans abattement :
- C'est comme si les vapeurs sortants d'une chaudière à condensation étaient totalement exemptes de vapeur d'eau, et que leur température en sortie était égale à la température extérieure !
- Plus besoin d'ENR pour être BBC, une chaudière à condensation suffit !
  - En conséquence, à partir de 2012, de nombreux installateurs solaires ont déposé le bilan
  - En rénovation, il suffit souvent de passer du chauffage de l'électrique au gaz pour devenir BBC rénovation

# Déçus par les réglementations thermiques françaises

- La loi Grenelle spécifiait que la teneur en GES pour la future RT2012 devait être inférieure à un seuil maximum 5 Kg Ges/m<sup>2</sup>.an, mettant en avant l'Environnement
- L'affichage de la valeur de la teneur en GES a disparu des études thermiques standard, il intervient comme facteur mineur dans le Bbio
- « En commission on a décidé de reporter cela en 2020 » entendu pendant l'enquête interparlementaire

# Déçus par les réglementations thermiques françaises

- Une autre filouterie en préparation : bâtiments à énergie positive seront-ils comptés en moyenne annuelle, c'est-à-dire : fabriquer de l'énergie en été pour avoir le droit d'en racheter la même quantité en hiver
- Si on fabrique des bâtiments trop performants, on se ferme le futur marché de la rénovation énergétique !! Et donc les futurs certificats d'économie d'énergie

???